

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 12 DECEMBRE 2023

# COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an **deux mil vingt-trois, le douze décembre**, à **18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **LLUPIA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

**Étaient présents** : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Nadège BEAUVIEUX, Mme Caroline MANCUSO, Mme Emilie RAMOS, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER (absent de la délibération n°1 à la délibération n°3, présent de la délibération n°4 à la délibération n°13), M. Denis DEPRADE

**Étaient absents** :

**Procurations** : Mme Geneviève MAURETTE en faveur de M. Gérard MAURAT, Mme Hélène PUIGBO en faveur de M. Noël GIRARD, Mme Céline BONNET en faveur de M. Jean-Jacques AUROY, Mme Fabienne VIDAL en faveur de M. Jean-René CASALS

**Secrétaire** : Monsieur Noël GIRARD

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 2 - REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 3 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 4 - DÉROGATION À L'OBLIGATION DE FERMETURE DOMINICALE 2024

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 5 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION MAD-2020-025 DU 30 JUIN 2020

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMÉRIQUE ET DU DISPOSITIF « CONSEILLER ET AMBASSADEUR DU NUMÉRIQUE » 2023 – 2026 (VAGUE 2)

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 7 - RENOUVELLEMENT CONVENTION RELAI PETITE ENFANCE DES ASPRES

---

Le Conseil Municipal adopte à la MAJORITÉ avec 15 voix pour et 4 voix contre (M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE) la délibération présentée.

## 8 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 9 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET DU 13 SEPTEMBRE 2023

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

**10 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

**11 - CONVENTION CADRE RELATIVE À LA GESTION DES FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE, LES ORGANISMES LOCATIFS SOCIAUX ET LES 36 COMMUNES**

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

**12 - PASSAGE À LA NORME COMPTABLE M57**

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

**13 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET DU BUDGET 2024**

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Affiché le .....

Le Maire, Monsieur Roger RIGALL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Rigall", written over a horizontal line.